

Conseil communautaire du 22 mars 2021

Relevé de décisions

Étaient présents ou représentés : Mme Maria MENDES CHARLIER, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Gilles HENRY, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Philippe LASSALVY, M. David CABLAT, M. Jean-Marc ISURE, Mme Marie-Françoise NACHEZ, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, M. Gregory BRO, Mme Martine BONNET, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations : Mme Nicole MORERE à M. Philippe SALASC, M. Nicolas ROUSSARD à M. Ronny PONCE, M. José MARTINEZ à M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL.

Excusés : M. René GARRO, M. Yannick VERNIERES, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC.

Absents : Mme Agnès CONSTANT, M. Laurent ILLUMINATI.

Administration générale

Rapport I.1 : Actualisation du projet de territoire de la Vallée de l'Hérault pour la période 2021-2027

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le document « Actualisation du projet de territoire de la Vallée de l'Hérault pour la période 2021-2027 »,

- d'inviter le Président à assurer une large diffusion de ce document tant au sein de la communauté de communes et notamment auprès des conseils municipaux, qu'auprès des collectivités et institutions partenaires.

Rapport I.2 : Présentation du Programme Pluriannuel d'Investissement 2021-2027 (PPI) :

Le Conseil prend acte de cette présentation

Arrivées de Mesdames Valérie BOUYSSOU, Martine LABEUR, Nicole MORERE et Monsieur Yannick VERNIERES.

Départ de Monsieur Bernard CAUMEIL.

Rapport I.3 : Pacte de gouvernance de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault - Approbation définitive.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le pacte de gouvernance entre la Communauté de communes et ses communes membres ;

- d'autoriser le Président à accomplir l'ensemble des formalités utiles à la bonne exécution de ce pacte.

Rapport I.4 : Pacte financier et fiscal - Présentation croisée de la situation financière et fiscale de la CCVH et des communes membres et de leurs flux financiers.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- après discussion sur les enjeux financiers et fiscaux qui lient la Communauté de communes et ses communes membres, d'approuver le pacte financier et fiscal et de s'engager réciproquement à mener les actions suivantes :

• l'optimisation des bases fiscales sur l'ensemble du territoire communautaire, à des fins d'amélioration des ressources fiscales et d'équité fiscale entre les redevables,

• le partage du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales – FPIC - dans les conditions pratiquées jusqu'à présent à savoir 62% pour la CCVH et 38% pour les communes,

• le reversement de la part communale de taxe foncière payée par les entreprises dans les zones économiques dont l'aménagement est réalisé et financé par la CCVH, afin de participer au financement du déficit financier lié à l'aménagement des dites zones,

• La poursuite de versement de fonds de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'équipement des communes ou de la CCVH ».

Rapport I.5 : Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2021 préalable au vote du budget primitif 2021 ;

- d'approuver en conséquence le Rapport d'Orientation Budgétaire 2021.

Rapport I.6 : Vote du taux de taxe d'habitation (TH) - Fiscalité 2021.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- De fixer le taux de taxe d'habitation pour 2021 à 12,99%.

Rapport I.7 : Vote du taux de foncier sur propriétés non bâties - Fiscalité 2021.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- De fixer le taux de taxe foncière sur propriétés non bâties pour 2021 à 16,76%.

Rapport I.8 : Vote du taux de foncier sur les propriétés bâties - Fiscalité 2021.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- De fixer le taux de taxe foncière pour 2021 à 5,19%.

Rapport I.9 : Vote du taux de Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - Fiscalité 2021.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de fixer le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2021 à 17,61%.

Rapport I.10 : Vote du taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) - Fiscalité 2021.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de fixer le taux de CFE pour 2021 à 38,71%.

Rapport I.11 : Décisions prises par le Président- depuis le Conseil communautaire du 15 février 2021

Le Conseil prend acte des décisions suivantes,

Marchés à procédure adaptée entre 4 000€ HT et 40 000€ HT
(Code de la commande publique du 1er avril 2019)

Date	N° commande	Objet	Prestataire	Montants HT	Montants TTC	Article	Service	Budget
05/01/2021	SI210012	MAINTENANCE LOGICIEL COMMERCIALISATION ET BILLETTERIE	INGENIE	4 200,00	5 040,00	6156	DISI	BP
07/01/2021	DM210011	GASOIL 10 000 LITRES	DYNEFF SAS	10 340,00	12 408,00	60622	SOM	SOM
12/01/2021	SU210002	SIGNALÉTIQUE ROUTIERE SECTEUR PASSIDE	MOLINIER SUD SIGNALISATION	6 137,36	7 364,83	2315	DE	BP
12/01/2021	RA210018	SUIVI TRAITEMENT BOUES DE STEP	BO CONSEIL	6 070,00	7 284,00	611	RA	EU
12/01/2021	RA210019	BATHYMETRIE STEPS	ALLIANCE ENVIRONNEMENT	5 450,00	6 540,00	611	RA	EU
12/01/2021	RE210017	NETTOYAGE RESERVOIRS	HP2O	13 275,00	15 930,00	611	RE	AEP
14/01/2021	GS210007	DEBROUSSAILLAGE MANUEL PONT DU DIABLE	CARCELLER OLIVIER	4 500,00	5 400,00	61521	GS	BP
15/01/2021	RE210020	ANIMATION CAPTAGE PRIORITAIRE	GEDAR PERFORMANCE EMPLOI	19 870,00	23 670,00	6218	RE	AEP
18/01/2021	RE210029	REPARATION FUITES	BALDARE	4 980,00	5 976,00	611	RE	AEP
15/01/2021	BI210016	REALISATION D'UNE CLOTURE	LANGUEDOC CLOTURE	4 590,00	5 508,00	2135	AE	BP
18/01/2021	RE210030	MISSION CONTRÔLE ETANCHEITE CHÂTEAU D'EAU ST ANDRE DE SANGONIS	ITS INSPECTION TRAITEMENT SERVICES	6 200,00	7 440,00	2315	RE	AEP
22/01/2021	AD210004	30 000 MASQUES BARRIERE TEXTILES	NORLINGE	55 500,00	58 552,50	6068	RH	BP
25/01/2021	BI210022	PRE DIAGNOSTIQUE ENERGETIQUE BATIMENTS INTERCOMMUNAUX	UGAP	27 333,70	32 800,44	2031	AE	BP

Rapport I.12 : Tableau des effectifs - Adoption des modifications.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- D'adopter la proposition du Président suivante :

- Créer des postes suite aux mouvements et avancements de carrière du personnel :

- Filière administrative : 2 postes : grade d'adjoint administratif suite à nomination par voie de mutation pour le poste de chargé de communication spécialisé web et pour faire suite au recrutement d'un agent chargé de la commande publique.
 - Filière administrative : grade de rédacteur pour permettre les promotions internes de deux agents
 - Filière technique : grade d'agent de maîtrise principal pour permettre la promotion interne d'un agent
- Créer 1 poste contrat de projet (régularisation) pour un chargé de projet d'opération à temps complet- catégorie d'emploi des techniciens-classification du poste : B2

- De modifier ainsi le tableau des effectifs,

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Rapport I.13 : Modification statutaire - Approbation des nouveaux statuts - Syndicat mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault (SMEVH)

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la modification des statuts du Syndicat mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault;

- d'approuver en conséquence la nouvelle version des statuts du Syndicat mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault;

- d'autoriser le Président à accomplir l'ensemble des formalités utiles afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport I.14 : Modification statutaire - Approbation des nouveaux statuts - Syndicat de Développement Local (SYDEL) Pays Cœur d'Hérault.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la modification des statuts du Sydel Pays Cœur d'Hérault ;

- d'approuver en conséquence la nouvelle version des statuts Sydel Pays Cœur d'Hérault ;

- d'autoriser le Président à accomplir l'ensemble des formalités utiles afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport I.15 : Fonds de concours pour les communes de moins de 1 000 habitants - Attribution d'un fonds de concours pour la commune de Campagnan.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'attribuer, sur présentation de facture(s) acquittée(s), un fonds de concours à la commune de Campagnan en vue de participer au financement des travaux de sécurisation de la bordure d'un caniveau pluvial ouvert à hauteur de 2 770,50 €,

- d'inscrire au budget les crédits correspondants,

- d'autoriser le Président à signer toutes les formalités utiles afférentes à ce dossier.

Rapport I.16 : Fonds de concours pour les communes de moins de 1 000 habitants - Attribution d'un fonds de concours pour la commune de Jonquières.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'attribuer, sur présentation de facture(s) acquittée(s), un fonds de concours à la commune de Jonquières en vue de participer au financement des travaux de réfection du chemin du Malpas et du foyer communal à hauteur de 2 264,00 €,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser le Président à signer toutes les formalités utiles afférentes à ce dossier.

Rapport I.17 : Fonds de concours pour les communes de moins de 1 000 habitants - Attribution d'un fonds de concours pour la commune de Popian.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'attribuer, sur présentation de facture(s) acquittée(s), un fonds de concours à la commune de Popian en vue de participer au financement des travaux de mise en sécurité du caniveau du stade à hauteur de 1052,16 €,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser le Président à signer toutes les formalités utiles afférentes à ce dossier.

Rapport I.18 : Fonds de concours pour les communes de moins de 1 000 habitants - Attribution d'un fonds de concours pour la commune de Pouzols.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'attribuer, sur présentation de facture(s) acquittée(s), un fonds de concours à la commune de Pouzols en vue de participer au financement des travaux de réhabilitation et aménagement d'une maison de rencontre à hauteur de 15 000 €,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser le Président à signer toutes les formalités utiles afférentes à ce dossier.

Rapport I.19 : Fonds de concours pour les communes de moins de 1 000 habitants - Attribution d'un fonds de concours pour la commune de Puéchabon.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'attribuer, sur présentation de facture(s) acquittée(s), un fonds de concours à la commune de Puéchabon en vue de participer au financement des travaux de reprise d'étanchéité sur le pont du chemin du bols à hauteur de 2 100,25 €,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser le Président à signer toutes les formalités utiles afférentes à ce dossier.

Rapport I.20 : Fonds de concours pour les communes de moins de 1 000 habitants - Attribution d'un fonds de concours pour la commune de Saint-Saturnin-de-Lucian.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'attribuer, sur présentation de facture(s) acquittée(s), un fonds de concours à la commune de Saint-Saturnin-de-Lucian en vue de participer au financement des travaux de réfection de la rue de l'Aire et du chemin des Plantades à hauteur de 15 000 €,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser le Président à signer toutes les formalités utiles afférentes à ce dossier.

Environnement

Rapport 3.1 : Avenant financier à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et la commune de Campagnan

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de cet avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune de Campagnan relative à la réhabilitation du réseau d'eaux usées de la "Rue des écoles" et de la "Route de Saint Pargoire" ;
- d'inscrire la dépense au budget de la régie "assainissement" ;
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble de formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport 3.2 : Renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement commune de Saint-André-de-Sangonis - Demande de subvention.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le projet de travaux de renouvellement de réseaux d'assainissement sur l'Avenue Jean Jaurès à Saint-André-de-Sangonis évalué à 361 259 € HT,
- d'adopter le projet de travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable sur l'Avenue Jean Jaurès à Saint-André-de-Sangonis évalué à 224 904 € HT,
- de solliciter les demandes de subventions auprès des financeurs concernés : Département, Agence de l'Eau,
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux d'assainissement,
- de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble de formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault						
Plan de financement prévisionnel RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE RUE JEAN JAURES A SAINT ANDRE DE SANGONIS						
DEPENSES			RECETTES			
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX	
Etudes	29 818 €	13%	Conseil Départemental	67 471,27 €	30%	
Travaux	195 086 €	87%	AERMC	112 452 €	50%	
			PART FINANCEURS	179 923,38 €	80%	
			PART CCVH	44 980,84 €	20%	
TOTAL HT	224 904 €	100%	TOTAL HT	224 904 €	100%	

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault						
Plan de financement prévisionnel RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT RUE JEAN JAURES A SAINT ANDRE DE SANGONIS						
DEPENSES			RECETTES			
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX	
Etudes	46 638 €	13%	Conseil Départemental	108 378 €	30%	
Travaux	314 620 €	87%	AERMC	180 629 €	50%	
			PART FINANCEURS	289 006,91 €	80%	
			PART CCVH	72 251,73 €	20%	
TOTAL HT	361 259 €	100%	TOTAL HT	361 259 €	100%	

Aménagement de l'espace

Rapport 4.1 : Travaux d'infrastructures de desserte du futur pôle Santé - Plan de financement prévisionnel.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

Monsieur le Président, Jean-François SOTO, ne prend pas part au vote.

- D'approuver le plan prévisionnel ;
- D'autoriser le Président à solliciter l'Etat et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement ;
- D'autoriser le Président à modifier, si besoin, et sans augmentation de la dépense pour la communauté de communes, le plan de financement prévisionnel ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Travaux d'infrastructures de desserte - futur pôle santé

DEPENSES			RECETTES			
POSTES	MONTANT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT	TAUX	
Maîtrise d'œuvre	31 665,00 €	HT	Etat- DSIL - 2019	219 000,00 €	HT	23%
Etudes et frais divers	12 935,00 €	HT	ETAT - DSIL 2021	191 200,00 €	HT	20%
<i>Sous-total Etudes</i>	<i>44 600,00 €</i>	<i>HT</i>				
Travaux - voirie réseaux humides	773 700,00 €	HT				
Travaux - réseaux secs	129 500,00 €	HT				
Travaux - aménagements paysagers	24 800,00 €	HT				
<i>Sous-total Travaux</i>	<i>928 000,00 €</i>	<i>HT</i>	PART FINANCEURS HT	410 200,00 €	HT	42%
			PART COMMUNAUTAIRE HT	562 400,00 €	HT	58%
T.V.A. non financée	38 904,00 €		F.C.T.V.A.	155 616,00 €		
			PART COMMUNAUTAIRE TTC	601 304,00 €	TTC	52%
TOTAL HT	972 600,00 €	HT	TOTAL HT	972 600,00 €		
TOTAL TTC	1 167 120,00 €	TTC	TOTAL TTC	1 167 120,00 €		

Rapport 4.2 : Restauration du patrimoine - Modification du règlement d'intervention.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'abroger la délibération n°1882 du 18 février 2019 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé le règlement d'intervention pour le soutien à la restauration du patrimoine,
- d'approuver en conséquence le nouveau règlement d'intervention,
- d'autoriser le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport 4.3 : Etude de programmation urbaine - Convention avec la commune de Montarnaud.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

Monsieur Jean-Pierre PUGENS ne prend pas part au vote.

- D'approuver les termes de la convention entre la Communauté de communes et la commune de Montarnaud pour le financement d'une étude de programmation urbaine pour un montant de 9 520 € ;
- D'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes à la bonne réalisation de cette étude et les éventuels avenants pouvant intervenir sur la convention.

Plan de financement : Montant de l'étude 11 900 € HT		
Aide de la CCVH	9 520 €	80%
Commune de Montarnaud	2 380 €	20%

Rapport 4.4 : Création d'une résidence sociale de 8 logements à Plaissan - Octroi d'une subvention d'équilibre à Hérault logement

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- D'émettre un avis favorable pour l'octroi à HERAULT LOGEMENT d'une subvention d'équilibre d'un montant de 48 000 € pour la construction de 8 logements locatifs aidés sur le lot n°31 du lotissement « la plaine » à Plaissan,
- d'autoriser le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Plan prévisionnel financier	
Prix de revient prévisionnel TTC: 966 534 €	
Subvention Etat aide à la pierre	16 200 €
Subvention Conseil départemental	119 000 €
Subvention Région	8 500 €
Subvention d'équilibre CCVH	48 000 €
Autofinancement	106 319 €
Prêt CDC	668 515 €

Rapport 4.5 : Création d'une résidence sociale de 4 logements à Aniane - Octroi d'une subvention d'équilibre à Hérault logement.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'émettre un avis favorable pour l'octroi à Hérault Logement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 8 000 € pour la construction de 4 logements locatifs aidés sur le lot n°1 du lotissement « la grande ourse » à Aniane,
- d'autoriser le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Plan prévisionnel financier	
Prix de revient prévisionnel TTC: 397 274 €	
Subvention Etat aide à la pierre	12 400 €
Subvention Conseil départemental	66 000 €
Subvention Région	5 000 €
Subvention d'équilibre CCVH	8 000 €
Autofinancement	55 618 €
Prêt CDC	250 256 €

Rapport 4.6 : Projet d'aménagement du secteur stade à Puéchabon - Convention tripartite entre la commune de Puéchabon, la communauté de communes et FDI habitat.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention tripartite à établir entre la Communauté de communes la commune de Puechabon et FDI Habitat définissant les modalités d'intervention de chacune des parties prenantes en vue de la réalisation du projet d'aménagement d'habitat du secteur « stade » sur la commune de Puéchabon,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Départ de Monsieur Gérard DARMANIN.

Rapport 4.7 : Mise à disposition d'un local communautaire à la Mission Locale des Jeunes (MLJ) du cœur d'Hérault - Reconduction du bail par voie d'avenant.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'émettre un avis favorable pour la reconduction de la mise à disposition du local sis 2 parc d'activités de Camalcé 34150 Gignac au profit de la MLJ, par voie d'avenant, pour une durée de 1 an, prenant effet à compter du 19 mars 2021,
- de fixer le montant mensuel du loyer à hauteur de 444 Euros,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Rapport 4.8 : Centre de vaccination et test antigénique - Convention d'occupation précaire tripartite - Parcelle AW2027, Gignac.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention d'occupation précaire tripartite conclue entre la société Pitch Promotion, la Communauté de communes et L'Association Santé Lib - Communauté Professionnelle Territoriale Santé du Centre Hérault pour la mise à disposition de 250m² sur la parcelle AW207, à titre gratuit, à compter du 29 mars 2021 et jusqu'au 31 décembre 2021;
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Développement économique

Rapport 5.1 : Convention cadre de partenariat ADEFPAT et Communauté de communes - Adhésion à l'association.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

Mme Béatrice FERNANDO ne prend pas part au vote.

- de se prononcer favorablement sur l'adhésion de la CCVH à l'ADEFPAT,
- d'approuver les termes de la convention cadre de partenariat afférente,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention,
- de verser en conséquence la cotisation de 500 euros à l'ADEFPAT et d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser le Président à accomplir l'ensemble des formalités utiles à la bonne exécution de ce partenariat.

Rapport 5.2 : Aide à l'immobilier d'entreprise - Réaménagement des locaux des Oyas à Saint-Jean-de-Fos.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le principe du versement d'une subvention à la SAS les OYAS pour un montant de 19 278,7 euros, sur un montant de dépenses éligibles de 96 393,5 euros HT, selon le plan de financement soit un taux d'intervention de 20 % ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'élaborer et de signer l'ensemble des pièces relatives à la mise en œuvre et au versement de cette subvention.

Rapport 5.3 : Aide à l'immobilier d'entreprise - Acquisition d'un terrain et de la construction de locaux pour l'entreprise MEDYXEL aux Treilles à Aniane.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

Monsieur Philippe SALASC ne prend pas part au vote.

- d'approuver le principe du versement d'une subvention à la SCI LUNA au bénéfice du projet de la SAS MEDYXEL pour un montant de 12 587 euros, sur un montant total de dépenses de 405 199 euros HT et 344 816 euros HT d'assiette éligible, selon le plan de financement, soit un taux d'intervention de 3,1 % ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'élaborer et de signer l'ensemble des pièces relatives à la mise en œuvre et au versement de cette subvention,
- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Région Occitanie et la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault relative au cofinancement de l'opération et d'autoriser le Président à la signer,

Rapport 5.4 : Aide à l'immobilier d'entreprise - Acquisition d'un terrain et la construction de locaux pour l'entreprise maman natu'nelle sur l'écoparc cœur d'Hérault à Saint-André de Sangonis.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- D'approuver le principe du versement d'une subvention à la SCI AILES au bénéfice du projet de la SARL Maman Natur'elle pour un montant de 35 400 euros, sur un montant total de d'opération de 727 004 euros HT et un montant de 661 156 euros HT d'assiette éligible, selon le plan de financement soit un taux d'intervention de 4.9 % ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'élaborer et de signer l'ensemble des pièces relatives à la mise en œuvre et au versement de cette subvention ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Région Occitanie et la Communauté de Communes vallée de l'Hérault relatif au cofinancement de l'opération et d'autoriser le Président à la signer.

Rapport 5.5 : Réalisation d'un centre communal de santé à Plaissan - Fonds de concours.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le versement à la commune de Plaissan d'un fonds de concours de 5 000 euros, soit 4.23% de la dépense totale de 118 000 euros, conformément au plan de financement et d'inscrire les crédits afférents au budget ;
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à ce fonds de concours et à accomplir toutes les formalités utiles liées à cette intervention financière.

ANNEXE : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL MAISON DE SANTE DE PLAISSAN
Fonds de concours de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

FINANCEURS	RECETTES PREVISIONNELLES	
	Montant en HT	Taux
Aides publiques		
Etat	29 129,00	24.7%
Conseil Régional	29 500,00	25%
CCVH	5 000,00	4.23%
Autofinancement	54 371,00	46.07%
TOTAL	118 000,00	100,00%

Rapport 5.6 : COVID-19 : Soutien aux entreprises en partenariat avec la région Occitanie - avenant au dispositif L'OCCAL.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'apporter une participation financière supplémentaire de 105 000 € portant à 223 176 € l'enveloppe globale allouée au dispositif L'OCCAL ;
- d'approuver les termes de l'avenant bilatéral de la convention de partenariat entre la Région Occitanie et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault pour le dispositif L'OCCAL ;
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à sa bonne exécution.

Enfance / jeunesse

Rapport 7.1 : Service Relais Assistant(e)s Maternel(le)s Vallée de l'Hérault - Convention 2021 relative au fonctionnement du service.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention relative au fonctionnement du service Relais Assistant(e)s Maternel(le)s de la Vallée de l'Hérault;
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et à accomplir toutes les formalités utiles à sa bonne exécution.

Le relevé du Conseil communautaire du 22 mars 2021 comporte 7 pages.
Il restera affiché à la Communauté de communes entre le 23 mars 2021 et le 23 mai 2021.

Le Président



Jean-François SOTO

Les délibérations sont consultables sur notre site internet www.cc-vallee-herault.fr ou au siège de la Communauté de communes, aux heures d'ouvertures.

Les copies des délibérations peuvent être communiquées selon l'une des modalités suivantes :

- par consultation gratuite sur place sauf si les impératifs de conservation du document s'y opposent ;
- par courrier électronique et sans frais lorsque le document existe sous forme électronique ;
- par délivrance aux frais du demandeur d'une copie sur papier ou sur un support informatique identique à celui utilisé par l'administration. Dans ce dernier cas, et conformément à l'article 34 du décret du 30 décembre 2005, il appartient à l'intéressé d'indiquer sous quelle forme il souhaite obtenir le document sollicité. Des frais de reproduction pourront lui être facturés, sans que ceux-ci puissent excéder le coût réel supporté par l'administration. Un arrêté du Premier ministre du 1er octobre 2001 prévoit que le montant des frais de copies d'un document administratif pourra être fixé au maximum à 0,18 € par page de format A 4 cm en impression noir et blanc, 1,83 pour une disquette et 2,75 € pour un cédérom.